

Convocation en date du 21/11/2024

ORDRE DU JOUR

Finances:

- Décision modificative n°2 au BP2024

Administration Générale:

- DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels)
- Prévoyance/maintien de salaire
- Forfait Mobilité Durable

Technique:

- Programmations de travaux 2025

Point d'information : Bilan de la sécheresse 2024 et retour d'expérience sur la campagne estivale de suivi des cyanobactéries

Questions diverses...

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. FRANCIS BERTHELIER (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JEROME CANOVAS (SUPPLEANT), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. ROBERT DUGNAC (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. PHILIPPE GUIMEZANES (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), M. GUY METIVIER (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE) donne procuration à M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) donne procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE) donne procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE) donne procuration à M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) donne procuration à M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE) donne procuration à M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE) donne procuration à M. GERARD PUJOL (TITULAIRE),

Absents excusés :

Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. YVES BLIN (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme FABIENNE JEAN (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. DAVID PLANAS (TITULAIRE), M. OSCAR PLANAS (SUPPLEANT), M. DOMINIQUE PLANCHON (SUPPLEANT), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. LOUIS PIERRE SCHWEER CASES (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT),

Autres participants : M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT) et M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT)

DÉROULÉ DE LA SÉANCE

A 17H30, le Président ouvre la séance en remerciant les participants. Avant de poursuivre et vérification du quorum faite, M. Jean ASTIE est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du dernier comité syndical en date du 03/06/2024.

► **En l'absence de remarques et/ou d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

Avant de passer à l'ordre du jour à proprement parler et en application de l'article L5211-10 du CGCT, il est fait au comité syndical un compte rendu des décisions prises par le Président au titre des délégations accordées :

2024-14	03/06/2024	DECISION ACQUISITION LOCAUX PROFESSIONNELS	SOCIETE OMSITE	320000€ HORS FRAIS
2024-15	27/06/2024	MARCHE MOE GUE PRATS DE MOLLO	OPALE	28770€ TTC
2024-16	28/06/2024	MARCHE ETUDE COLLOURE LA GALERE	HYDRETTUES	32064€ TTC
2024-17	15/07/2024	DDE SUBV MARCHE MOE BAIXOS	AERMC 50% REGION 10% CD66 20% AUTOFI 20%	155000€HT
2024-18	29/07/2024	MARCHE FOURNITURE INSTALLATION DE SYSTEMES DE MESURE HYDRAULIQUE	ENTREPRISE TAEH	200000€HT
2024-19	29/07/2024	DDE SUBV REALISATION ANALYSE ENVIRONNEMENTALE PAPI	ETAT FPRNM 50% REGION 20% AUTOFI 30%	24000€TTC
2024-20	29/07/2024	DDE SUBV REDATION NOTE INTEGRATION RISQUE AMENAGEMENT TERRITOIRE ET URBANISME	ETAT FPRNM 50% REGION 20% AUTOFI 30%	15000€TTC
2024-21	29/07/2024	DDE SUBV REALISATION DIAG CANAL ECRETEUR RIBERETTE PREALABLE AUX TRAVAUX DE REMISE EN ETAT	ETAT FPRNM 50% REGION 20% ETAT FONDS VERT 10% AUTOFI 20%	50000€HT
2024-22	26/08/2024	MARCHE MOE OP75 RESTAURATION D'UNE ANCIENNE GRAVIERE (BAIXOS)	NALDEO	215000€HT
2024-23	02/09/2024	RESILIATION SAS SEV - MARCHE ACCORD CADRE A BDC TRAVAUX ENTRETIEN ET RESTAURATION	SEV	
2024-24	03/10/2024	MARCHE SYSTÈME SURVEILLANCE CRUES DU RIBERAL CERBERE	OGOXI-OGOXE	26072,40€TTC
2024-25	29/11/2024	MARCHÉ RÉDICTION VULNÉRABILITÉ MARTINE BASSE	OSGAPI	30 000€ TTC
2024-26	29/11/2024	MARCHÉ ÉTUDE PRÉALABLE A UNE OPÉRATION DE RÉDICTION VULNÉRABILITÉ	OSGAPI	108 000€ TTC

Sont ensuite engagés les débats autour des affaires soumises à délibérations :

A. FINANCES

① Examen du projet de Décision Modificative n°2 au Budget Primitif pour 2024

Une présentation synthétique du projet de décision modificative n°2 au BP2024 faite au comité syndical est jointe en annexe 1 au présent compte rendu.

BP + DM 1+ DM 2			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	1 822 647,80 €	BP	1 822 647,80 €
DM 1	0 €	DM 1	0.00 €
DM 2	60 000,00 €	Dm 2	60 000,00 €
Total	1 882 647,80 €	Total	1 882 647,80 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	8 043 058,72 €	BP	8 043 058,72 €
DM 1	299 795,69 €	DM 1	299 795,69 €
Dm 2	231 193,89 €		231 193,89 €
Total	8 574 048.30 €	Total	8 574 048.30 €
TOTAL SECTIONS CUMULEES			10 456 696,10 €

➡ Après cette présentation et en l'absence de question / remarque, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 au BP2024.

B. Administration Générale

① DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels)

Il est rappelé au comité syndical que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. L'évaluation des risques professionnels doit être consignée et formalisée dans un document unique. Cette évaluation des risques professionnels présente un caractère obligatoire. Le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Après présentation des attendus du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, il a été proposé au comité syndical de le valider ainsi que le plan d'actions joint en document sur table dans le dossier du participant et de s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière et réglementaire du Document Unique.

M. Jean LAURENT, délégué de la commune de Saint Génis des Fontaines pour la CCACVI demande si la structure disposait déjà de ce document. Il lui est répondu que le DUER existe dans la structure depuis 2014, avec une externalisation de sa réalisation. Celui-ci avait été actualisé en 2021 alors que normalement, celui-ci doit faire l'objet d'une révision annuelle. Pour faciliter cela et limiter les coûts, le DUER a été repris en interne cette année avec l'aide du CDG66, ce qui permettra une actualisation annuelle plus efficace et moins onéreuse.

➔ **Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le DUER et son plan d'actions et autorise le Président à inscrire au budget les chapitres correspondants (maintenance, formation, petit équipement...) et signer tous les documents relatifs au plan d'actions du Document Unique.**

② Prévoyance/maintien de salaire

Les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire appelée plus communément « maintien de salaire » et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement. Ces textes instaurent l'obligation pour ceux-ci de participer financièrement aux contrats de protection sociale complémentaire de leurs agents soit par la labellisation soit via une convention de participation et de participer financièrement à compter du 01 janvier 2025.

Il a été proposé au comité syndical d'entériner cette obligation et de fixer la participation au financement de la complémentaire prévoyance à 7 € par agent et par mois.

➔ **Le comité syndical, à l'unanimité, entérine cette obligation réglementaire et fixe la participation de la structure pour la prévoyance à 7€/ mois et par agent dans le cadre de la convention proposée par la CDG66.**

③ - Forfait Mobilité Durable

Il est expliqué au comité syndical que le forfait mobilité durable est une aide financière versée aux agents publics ou privés s'ils utilisent l'un des moyens de transports éligibles pour réaliser leurs déplacements entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail au moins 30 jours par an (l'agent peut utiliser alternativement l'un ou l'autre des moyens de transport au cours d'une même année pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation). Les modalités administrative et financières sont video-projetées en séance.

Il est précisé que l'objectif est de réduire la consommation de carburant et les émissions de GES de manière à ce que l'écosystème puisse se régénérer. La mobilité durable est un concept visant à transformer les transports d'un point de vue écologique.

Le Président indique que, si l'ambition est noble et qu'une aide aux agents pour leur déplacements entre leur domicile et les bureaux de la structure va dans le bon sens, il lui semble que toutes les conditions ne sont pas réunies pour une mise en œuvre opérationnelle réaliste (peu de pistes cyclables sécurisées, faiblesse des réseaux de covoiturage, iniquité des possibilités effectives sur le territoire...).

Aussi, s'il est favorable au principe, et attendu que cela ne relève pas d'une obligation réglementaire, il propose au comité syndical de surseoir à la mise en œuvre de ce dispositif au sein de la structure.

M. Patrick DORANDEU, Délégué de la commune de Prats de Mollo / La Preste pour la CCHV vote contre et M. Père MANZANARES Délégué de la commune d'Elne pour la CCACVI s'abstient.

➔ **Le comité syndical, à la majorité de ses membres (1 vote contre et 1 abstention), approuve le principe de surseoir à la mise en œuvre du dispositif sur les mobilités durables.**

C. Point technique :programmations des travaux 2025

a/ Programmation de travaux d'entretien régulier 2025 (PER 6)

Comme chaque année, une proposition de programmation d'entretien régulier des cours d'eau (PER6) a été adressée à tous les maires des communes du syndicat. (cf annexe 2) Les crédits de cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2025 mais il convient de valider le principe de demande de subvention correspondante.

PER 2025 : 370 500€ TTC subventions attendues base 166 000€ HT éligibles : 30% AERMC

Le Président émet le souhait que pour le prochain exercice ces travaux soient inscrits en section d'investissement ce qui permettra à la structure de bénéficier du FCTVA.

➔ **Le comité syndical, à l'unanimité approuve la programmation et la demande de subvention correspondante.**

b/ Programmation de travaux de gestion sédimentaire P17

A l'instar du point précédent, la programmation de travaux de gestion sédimentaire est présentée au comité syndical qui en dispose dans le dossier sur table (cf annexe 3)

Il est rappelé que le montant global prévisionnel s'établit à 151 000€ HT - 181 200€ TTC et que le plan de financement prévisionnel est le suivant : 50% AERMC - 20% Département - 10% Région - 20% Autof.

➔ **Le comité syndical, à l'unanimité approuve la programmation et les demandes de subventions correspondantes**

D. Point d'information : Bilan de la sécheresse 2024 et retour d'expérience sur le suivi estival des cyanobactéries

En synthèse, il est exposé au comité syndical que la situation hydrologique et météorologique est restée très préoccupante pendant tout l'été 2024 bien que la communication instaurée par les instances préfectorales les années précédentes n'ait pas été reconduite. Cet épisode de sécheresse inédit dans sa durée (depuis 2022) et sa sévérité a engendré des restrictions sans précédent au niveau des usages et, malgré cela, tous n'ont pu être maintenus/satisfaits et les milieux aquatiques ont également beaucoup souffert de la situation.

Aussi, une présentation est faite au comité syndical sur la saison estivale 2024, une présentation sera faite en séance à laquelle sera associé un point en retour d'expérience sur le suivi des cyanobactéries en rivières.

A l'issue de cette présentation, M. Jean LAURENT, délégué de la commune de Saint Génis des Fontaines pour la CCACVI, demande s'il y a des études de stockage en cours actuellement. Il lui est répondu qu'à ce jour l'ASA du canal des Albères porte ce type de réalisation et qu'un site pressenti est actuellement à l'étude. Il est rappelé que le syndicat porte une étude de restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière à Villelongue dels Monts qui comporte un volet stockage. Enfin un projet est en phase d'émergence porté par les CC du Vallespir et du Haut Vallespir portant sur d'éventuels stockages en lien avec le canal de Céret ou pour l'abreuvement des animaux en montagne. Il est souligné que l'un des freins est le coût des dispositifs. Pour cette raison, le stockage "naturel" est également étudié à travers l'infiltration notamment pour la recharge des nappes.

Monsieur JUHEL, délégué de la commune de Montbolo pour la CCHV, s'interroge sur le projet mixte CCV/CCHV. Il est expliqué qu'à ce stade le syndicat ne dispose pas de tous les éléments, que des informations ont été sollicitées auprès des porteurs du projet pour que celui-ci puisse le cas échéant bénéficier des aides associées au PGRE. Un passage en Commission Locale de l'Eau est en instance.

Concernant la présentation sur le retour d'expérience relatif aux cyanobactéries, est évoquée la possibilité d'un plan de communication dédié. Le Président indique qu'un reliquat de crédits a été fléché

pour la réalisation des panneaux d'information, dont certains seront placés à des endroits stratégiques car très fréquentés, et qui seront mis à disposition des communes sous format informatique afin que leurs services puissent les multiplier si nécessaire. Le Président rappelle l'objectif de protection des maires dans le cadre de leur pouvoir de police.

Des interventions auprès du grand public et des scolaires peuvent également dans la limite du raisonnable être réalisées par les agents de la structure.

E. Questions diverses

En l'absence de nouvelle intervention et/ou de questions diverses, le Président clôt la rencontre en remerciant à nouveau les participants, en leur rappelant d'émarger les documents de séance et en les invitant à l'apéritif prévu à leur attention.

PROJET DM N° 2 au BP 2024					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
042 Opérations d'ordres de transfert entre sections			042		
6811	Dot aux amort immo	60 000,00 €	777		60 000,00 €
TOTAL chapitre 041		60 000,00 €	60 000,00 €		
TOTAUX GENERAUX FONCTIONNEMENT DEPENSES 60 000,00 €			TOTAUX GENERAUX FONCTIONNEMENT RECETTES 60 000,00 €		
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21 -					
21838	Autre matériel informatique	-3 000,00 €			
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €			
		0,00 €			
21	TOTAL :	0,00 €	TOTAL : 0,00 €		
op 29					
20421 op 29	autofinancement	58 077,59 €			
TOTAL :		58 077,59 €	TOTAL : 0,00 €		
op 31					
20421 op 31	autofinancement	83 757,06 €			
TOTAL :		83 757,06 €	TOTAL : 0,00 €		
op 34					
20421 op 34	autofinancement	26 359,24 €			
TOTAL :		26 359,24 €	TOTAL : 0,00 €		
45 - Ecritures compte de tiers			45 - Ecritures compte de tiers		
		0,00 €	4541229	autofinancement	58 077,59 €
		0,00 €	4541231	autofinancement	83 757,06 €
		0,00 €	4541234	autofinancement	26 359,24 €
45	TOTAL :	0,00 €	45	TOTAL :	168 193,89 €
040			040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
13912		20 000,00 €	28031		45 850,00 €
13913		20 000,00 €	280421		450,00 €
13918		20 000,00 €	281311		12 500,00 €
			28188		1 200,00 €
TOTAL chapitre 041		60 000,00 €	Total chapitre 041		60 000,00 €
TOTAUX GENERAUX INVESTISSEMENT DEPENSES 228 193,89 €			TOTAUX GENERAUX INVESTISSEMENT RECETTES 228 193,89 €		
CUMUL DEPENSES DM 2 288 193,89 €			CUMUL RECETTES DM 2 288 193,89 €		

Programmation Entretien Régulier 2025							
Secteur Albères Côte Vermeille Illiberis							
Cours d'eau	communes	limites aval	limites amont	linéaires (m)	Coût (€HT)	Coût estimé (€TTC)	fréquence d'entretien
La Massane et le correc d'en Benet	Argelès sur mer	confluence Abat	RD 914	5 484,00	20 000,00	24 000,00	1 à 3 ans
La Massane amont	Argelès sur mer	Torrenaps	Pont Mas d'en Torrens	1 000,00	7 000,00	8 400,00	4 à 10 ans *
L'Agulla d'en Salleres	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Pont Rd914	2 500,00	8 000,00	9 600,00	1 à 3 ans
Le Laroque	Laroque des Albères	Haut du village av des catalans	Sant Fructuos Roca Vella	1 000,00	6 000,00	7 200,00	> 10 ans *
Le Ravaner	Argelès sur Mer	pont RD 914	Confluence Valmanya	1 400,00	8 000,00	8 000,00	4 à 10 ans *
Le Riberal	Albères	haut du village	Pont RD 11	1 500,00	7 000,00	8 400,00	> 10 ans *
Riba colomera	Montesquieu	Pont du Canal	Pont RD 11	1 700,00	7 000,00	8 400,00	4 à 10 ans *
Le Villelongue	Monts	Pont RD 618	Passerelle voie verte	1 300,00	8 000,00	9 600,00	4 à 10 ans *
Correc de la Partio	Ortaffa	Le Tech	Pont SNCF	500,00	4 000,00	4 800,00	> 10 ans *
Le Miloussa	Saint André et Sorède	confluence avec la Riberette	La Coscolleda	1 940,00	8 000,00	8 000,00	1 à 3 ans
La Riberette	Saint André	pont RD618	village	1 000,00	7 000,00	7 000,00	1 à 3 ans
L'Agulla Capdal	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Conques	1 000,00	6 000,00	6 000,00	1 à 3 ans
L'Abat	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Camping les Mimosas	1 860,00	6 000,00	6 000,00	1 à 3 ans
Ruisseau du Mas Perillot	Argelès sur mer	Le port	RD 914	1 351,00	5 000,00	5 000,00	1 à 3 ans
Le Vall Maria	Argelès sur mer	La Mer	RD 914	2 200,00	7 000,00	7 000,00	1 à 3 ans
Le Doui	Collioure	cuvelage béton	RD 914	2 230,00	8 000,00	8 000,00	1 à 3 ans
Rec de les Abelles	Banyuls sur mer	Confluence Vinyès	Mas les Abelles	2 000,00	15 000,00	15 000,00	4 à 10 ans *
Le Sérís	Banyuls sur mer	Confluence Baillaury	Allée Joseph Deloncle	300,00	1 500,00	1 500,00	1 à 3 ans
Font del Pomer	Laroque des Albères	confluence Mata porcs	chemin de la Forge	1 500,00	6 000,00	7 200,00	> 10 ans *
Totaux				31 765,00	144 500,00	159 100,00	
Secteur Aspres Vallespir							
Les Aigues	St Jean Pla de Corts	pont du canal d'arrosage	passage à gué rue de la liberté	400,00	3000,00	3600,00	4 à 10 ans
La Basse	Brouilla	confluence avec le Tech	Massé	1 780,00	15 000,00	18 000,00	1 à 3 ans
Correc del Salt de l'Agua	Le Boulou	Les trompettes hautes	Les Chartreuses	2 100,00	10 000,00	12 000,00	4 à 10 ans *
Correc d'en Font Blanca	Céret	RD 618	Pont Canal	1 100,00	6 000,00	7 200,00	4 à 10 ans *
Tins/ Correc d'en Colomer/Font Daudet	Céret	Av Déodat de Séverac	Route du Ventous	3 000,00	16 000,00	16 000,00	1 à 3 ans
El Riucerdà	Céret	Le Tech	Gué amont Mas Tauriac	2 000,00	8 000,00	9 600,00	4 à 10 ans *
L'Ample	Reynès	Le Tech	aval Can Pei	2 000,00	14 000,00	16 800,00	> 10 ans *
Rivière les Aigues	St Jean Pla de Corts	Pont RD 115	Mas de San miguel	2 000,00	9 000,00	10 800,00	> 10 ans *
Correc de la Vinyassa	Tressere	Pont A9	La Vinyassa sortie village	1 400,00	9 000,00	10 800,00	4 à 10 ans *
La Rome	Les Cluses	Passage à gué RD13 B	Château des maures	2 500,00	12 000,00	12 000,00	4 à 10 ans *
Totaux				17 880,00	102 000,00	116 800,00	
Secteur Haut Vallespir							
Ribera del Castell	Serralongue	Confluence lamanère	Pont RD 44	400,00	3 000,00	3 600,00	4 à 10 ans *
Le Tech	Le Tech	STEP	microcentrale	760,00	8 000,00	9 600,00	1 à 3 ans
Le Tech	Prats de Mollo La Preste	pont camping St Martin	Maison de retraite	2 280,00	8 000,00	9 600,00	1 à 3 ans
Ravin de Pla coma/Correc les Boixeres	Corsavy	aval Pont RD44	amont Pot RD44	200,00	3 000,00	3 600,00	1 à 3 ans
Correc de la Guilléma	Prats de Mollo La Preste	Le Tech	El Sunyer	1 500,00	6 000,00	7 200,00	4 à 10 ans *
Le Tech	Amélie les bains Palalda	Prise d'eau canal	Pont Casino	450,00	8 000,00	8 000,00	1 à 3 ans
Le Riuferrer	Arles sur Tech	confluence avec le Tech	amont passerelle camping	620,00	10 000,00	10 000,00	1 à 3 ans
correc de la Barde	Arles sur Tech	confluence avec le Tech	Propriété Diulus	332,00	3 000,00	3 000,00	1 à 3 ans
Correc de la serra	Arles sur Tech	confluence avec le Tech	amont Can tuja	411,00	4 000,00	4 000,00	1 à 3 ans
Correc de les Fontaines	Monferrer	confluence avec le Tech	gué Mas Maures	1 300,00	10 000,00	12 000,00	> 10 ans *
Le Lamanère	Lamanère	vieux Pont	lieu dit Terre Roig	1 100,00	8 000,00	8 000,00	1 à 3 ans
Correc del mas brixot	La Preste	Le Tech	Mas brixot	200,00	1 000,00	1 000,00	1 à 3 ans
Correc de santa Maria	La Preste	Le Tech	Les Thermes	200,00	1 000,00	1 000,00	1 à 3 ans
La Quère	St Laurent de Cerdans	confluence la Dou	La Forge del Mitg	1 300,00	8 000,00	8 000,00	> 10 ans *
La Bilvéra	St Laurent de Cerdans	Confluence la Quère	El Padiras	1 300,00	6 000,00	6 000,00	1 à 3 ans
Totaux				12 353,00	87 000,00	94 600,00	
148 500 €	lot 3 travaux manuels à faible technicité réservés à l'insertion			linéaires (m)	Coût (€HT)		
139 000 €	lot 2 travaux majoritairement manuels à forte technicité réservés aux entreprises spécialisées			TOTAL Général	61 998,00	333 500,00	
46 000 €	lot 1 travaux majoritairement mécanisés réservés aux entreprises spécialisées				Coût (€TTC)		
					370 500,00		
Total 44 chantiers:				* Travaux éligibles HT aide AERMC =	166 000,00		

ANNEXE 3

Programme gestion sédimentaire n°17, année 2025							
cours d'eau	lieu dit / secteur	communes	Superficie (m2)	côut €HT	coût € TTC	Type de travaux	Mètres linéaires
Le Tech	Amont Pont RD15	Prats de Mollo	22 000	25 000	30 000	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	500
Le Tech	Amont Pont Neuf	Arles sur Tech	8 000	8 000	9 600	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	250
Le Tech	Can Dai	Amélie les Bains	20 000	20 000	24 000	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	350
Le Tech	Aval Passerelle Papeterie	Amélie les Bains	15 000	10 000	12 000	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	400
Le Tech	Aval Pont du Diable	Céret	8 000	10 000	12 000	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	250
Le Tech	Ancienne décharge/Rive droite	Céret	18 000	14 000	16 800	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	400
Le Tech	Aval Pont SNCF TGV	Montesquieu des Albères	13 000	14 000	16 800	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	300
Le Tech	Aval Pont Lluis Companys/RD900	Le Boulou	24 000	26 000	31 200	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	650
Le Tech	Aval Camping la vallée	St Jean Pla de Corts	25 000	24 000	28 800	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	400
Totaux			153 000	151 000	181 200		3500